

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



**AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
« ARMP »**

TERMES DE REFERENCE N° ~~002~~ ARMP/DG/01/2021

Poste : **Directeur des Statistiques et de la Communication**
Lieu de travail : **Kinshasa**
Durée du Contrat : **Indéterminée**

1. Contexte

Suite à la vacance créée au poste de Directeur des Statistiques et de la Communication à la Direction des Statistiques et de la Communication et conformément aux dispositions de l'article 74 du décret n° 10/21 du 21 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP, la Direction Générale procède au recrutement d'un cadre de direction destiné à animer le poste de Directeur des statistiques et de la communication, catégorie : Cadre de direction, Grade : Directeur.

2. Termes de référence du Directeur des Statistiques et de la Communication

Sous l'autorité directe du Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, le Directeur des Statistiques et de la Communication a pour mandat de constituer et gérer les statistiques et la documentation, et assurer la communication des informations pertinentes sur les marchés publics, selon les pratiques et les normes techniques en vigueur en la matière.

Sans que ceci ne soit limitatif, il/elle exécutera les tâches suivantes :

- Constituer et gérer les statistiques des marchés en rapport avec la passation et l'exécution des marchés publics ;
- Rédiger les documents synthétiques des marchés publics à publier ;
- Gérer les archives et la documentation ;
- Consolider et harmoniser toutes les informations à publier ;
- Gérer la revue et le site internet des marchés publics de l'ARMP.

3. Qualifications requises

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau : Diplôme d'Etat + 5 ans ou Bac + 5ans, dans l'un des domaines suivants : statistiques, documentation, communication, économie, techniques de l'information ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans les domaines précités dont au moins trois (03) ans dans un poste de direction (grade minimum Chef de Division ou sous-directeur) ;
- Avoir de bonnes connaissances en informatique (Access, Word, Excel, Powerpoint, internet)

Le candidat devra en outre :

- être de nationalité congolaise ;
- Jouir d'une probité morale et intellectuelle ;
- Etre âgé(e) de 45 ans au maximum.

4. Composition du dossier

- Une lettre de motivation de sa candidature adressée au Directeur Général de l'ARMP ne dépassant pas deux (02) pages ;
- Un curriculum vitae mettant en exergue les expériences du candidat dans le domaine des statistiques et de la communication ;
- Des copies des diplômes requis certifiées conformes, dont l'original sera exigé en cas de recrutement ;
- des certificats ou attestations de travail, délivrés par les employeurs antérieurs.

5. Dépôt des dossiers de candidature

Les personnes intéressées doivent déposer leur dossier de candidature sous pli fermé à la Direction Générale de l'ARMP sise croisement avenues Batetela et Boulevard du 30 juin, immeuble Crown Tower, 4^{ème} niveau, Commune de la Gombe, le 18/06/2021 au plus tard à 15 h 00, en inscrivant sur l'enveloppe :

Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

«Candidature au poste de Directeur des Statistiques et de la Communication, à n'ouvrir qu'en commission d'évaluation ».

NB : *Un agent d'une administration publique peut déposer sa candidature. Toutefois, en cas de recrutement, il devra être préalablement mis en détachement par son administration et sera traité conformément au statut général de la fonction publique relative à l'avancement, à la retraite, à la fin de son détachement.*

Fait à Kinshasa, le 19 MAI 2021

Pasteur Jean Pierre KAPUKU

Directeur Général



Pasteur Jean-Pierre KAPUKU
Directeur Général
A.R.M.P